

**Ville de Beauharnois**

**5<sup>e</sup> séance du conseil municipal**

**PROCÈS-VERBAL  
Séance ordinaire du 11 février 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 11 février 2020 à 19h à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

**Sont présents :**

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix  
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce  
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel  
Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

**Est absent :**

Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis

**Sont également présents :**

Monsieur Alain Gravel, directeur général  
Me Karen Loko, greffière.

**1. Ouverture de la séance**

---

**1.1 2020-02-032 Ouverture de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Roxanne Poissant  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h01.

**Adoptée.**

---

**1.2 Constatation du quorum**

---

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

---

**1.3 2020-02-033 Adoption de l'ordre du jour**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Constatation du quorum
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour

- 1.4 **Approbation des procès-verbaux antérieurs**
  - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020 relative au budget pour l'année 2020
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2020
- 1.5 **Dépôt de documents**
- 2. **Avis de motion et projets de règlement**
  - 2.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 2020-02 décrétant un emprunt de 519 333 \$ et une dépense de 519 333 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'un camion de déneigement**
  - 2.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2019-04 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Beauharnois**
  - 2.3 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-04 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec**
- 3. **Règlements**
  - 3.1 **Adoption du Règlement 701-40 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de créer la zone H-226 et d'agrandir la zone H-89 à même la zone H-80**
  - 3.2 **Adoption du Règlement 701-41 amendant le règlement de zonage 701 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221**
- 4. **Administration générale et Service du greffe**
  - 4.1 **Demande de reconduction de la division en districts électoraux de la Ville de Beauharnois utilisée pour l'élection générale du 5 novembre 2017 à la Commission de la représentation électorale du Québec – Élections municipales de novembre 2021**
  - 4.2 **Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en mécanique agricole**
  - 4.3 **Renouvellement du mandat de deux représentants – Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie**
  - 4.4 **Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente intermunicipale 2020-2021 – Écocentre de Beauharnois – Municipalité de Saint-Urbain-Premier**
  - 4.5 **Autorisation de signature – Contrat de location d'un local situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville à Monsieur Claude Reid pour l'exercice de sa charge de député de la circonscription électorale de Beauharnois – Assemblée Nationale du Québec**
  - 4.6 **Ratification de signature – Entente entre la Ville de Beauharnois et la Maison des enfants Marie-Rose en complément du contrat de cession en emphytéose du Manoir Ellice**
  - 4.7 **Adoption du budget de l'élection partielle du 3 mai 2020**
  - 4.8 **Adoption du tarif des rémunérations payables au personnel électoral – Élection partielle du 3 mai 2020**
  - 4.9 **Nomination d'un conseiller municipal à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme – Sièges vacants**

- 4.10 Ajout de deux signataires municipaux - Chèques et autres effets bancaires
  - 4.11 Nomination des membres du Comité toponymie
  - 4.12 Cession en emphytéose d'un immeuble situé au 149, rue Saint-Laurent (devenue rue François-Branchaud) – Centre de la petite enfance Bobino inc.
  - 4.13 Renouvellement de la police d'assurance générale municipale 2020-2021 – Mutuelle des municipalités du Québec - MMQP-03-070022.15
- 5. Ressources humaines**
- 5.1 Nomination d'un pompier éligible à lieutenant – Direction de la sécurité civile et incendie – Monsieur David Lachance-Riel
  - 5.2 Embauche d'un technicien en loisirs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Monsieur Dany Gilbert
- 6. Services administratifs et financiers**
- 6.1 Approbation de la liste des comptes à payer
  - 6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement
  - 6.3 Adjudication de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de produits ménagers pour les années 2020, 2021 et 2022 – TP-2019-11-030 – 9170-6226 Québec inc. (Distribution O-Max)
- 7. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**
- 7.1 Confirmation d'intention et désignation d'un mandataire – Addenda à l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2017-2020 – Ajout de la programmation de la caravane des arts de l'été 2020
- 8. Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu**
- 8.1 Achat de pièces pour les bornes d'incendie – Inspection et analyse des bornes d'incendie – ST-2019-02-007 – Hydra-Spec inc.
  - 8.2 Coûts supplémentaires des travaux de réfection de la rue de l'industrie – Appel d'offres relatif à la réfection du pavage sur la rue de l'Industrie – ST-2019-09-025 – Les pavages Ultra Inc.
  - 8.3 Octroi de contrat – Achat, mise en service et formation pour un analyseur en ligne de chlore et autres désinfectants SWAN AMI Trides – Usine de filtration du secteur Centre – Veolia Water Technologies Canada (VWT)
  - 8.4 Octroi de contrat – Travaux de mise à niveau du système de supervision de l'usine de filtration – Concept Logique Industriel
  - 8.5 Ratification des ordres de changement 1 à 4 – Travaux de construction pour la mise à niveau des étangs aérés – secteur Ouest – ST-2019-01-002 – Nordmec Construction inc.
  - 8.6 Ratification des directives de changement 6 à 9 – Services professionnels d'ingénierie – Mise à niveau de l'usine d'épuration du chemin des Hauts-Fourneaux – AXOR Experts conseil
  - 8.7 Autorisation de signature – Demande de maintien de l'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – Projet de réfection du quai centenaire dans le lac Saint-Louis à Beauharnois – Monsieur Denis Trudel

9. **Service de l'occupation du territoire**  
9.1 Autorisation de signature d'une transaction - Règlement du dossier  
760-17-004633-171
10. **Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile**
11. **Affaires nouvelles**
12. **Communication des membres du conseil**
13. **Période de questions**
14. **Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE l'ordre du jour soit adopté.**

Adoptée.

---

**1.4 2020-02-034 Approbation des procès-verbaux antérieurs**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse  
**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'APPROUVER** les procès-verbaux suivants :
- le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020;
  - le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020 relative au budget pour l'année 2020;
  - le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020;
  - le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2020.

Adoptée.

---

**1.5 Dépôt de documents**

---

- **Aucun**

## **2. Avis de motion et projets de règlements**

---

<b>2.1</b>	<b>2020-02-035</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 2020-02 décrétant un emprunt de 519 333 \$ et une dépense de 519 333 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'un camion de déneigement</b>
------------	--------------------	---

---

**Madame Roxanne Poissant, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2020-02 décrétant un emprunt de 519 333 \$ et une dépense de 519 333 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'un camion de déneigement sera adopté.**

**Madame Roxanne Poissant, conseillère, dépose le projet de règlement 2020-02.**

---

<b>2.2</b>	<b>2020-02-036</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2019-04 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Beauharnois</b>
------------	--------------------	---

---

**Madame Jocelyne Rajotte, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2019-04 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Beauharnois sera adopté.**

**Le Règlement a pour objet de modifier certaines annexes du Règlement 2019-04 afin de les mettre à jour et de corriger des dispositions qui pourraient prêter à confusion.**

**Madame Jocelyne Rajotte, conseillère, dépose le projet de règlement 2020-03.**

---

<b>2.3</b>	<b>2020-02-037</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-04 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec</b>
------------	--------------------	---

---

**Monsieur Alain Savard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2020-04 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec sera adopté.**

**Le Règlement a pour objet de confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville ainsi que de celles de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4° ou 5° du premier alinéa de l'article 85 de la *Loi sur la Commission municipale* et qui est lié à la Ville de la manière prévue à ce paragraphe.**

**Monsieur Alain Savard, conseiller, dépose le projet de règlement 2020-04.**

### 3. Règlements

---

3.1	2020-02-038	Adoption du Règlement 701-40 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de créer la zone H-226 et d'agrandir la zone H-89 à même la zone H-80
-----	-------------	--

---

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1), la Ville de Beauharnois peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 701 afin de permettre la construction d'une habitation de retraite pour les personnes âgées de 55 ans et plus;

**ATTENDU QUE** ce type d'habitation est en forte demande sur le territoire de la Ville de Beauharnois et que la modification du Règlement de zonage 701 est dans l'intérêt de la communauté;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le premier projet de règlement 701-40 adopté;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 701-40 a été tenue le mardi 14 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, le second projet de règlement 701-40 a été adopté;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ADOPTER** le Règlement 701-40 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de créer la zone H-226 et d'agrandir la zone H-89 à même la zone H-80.

Adoptée.

---

3.2	2020-02-039	Adoption du Règlement 701-41 amendant le Règlement de zonage 701 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221
-----	-------------	---

---

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1), la Ville de Beauharnois peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221 en Annexe « A » du Règlement de zonage 701;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le premier projet de règlement 701-41 adopté;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 701-41 a été tenue le 14 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, le second projet de règlement 701-41 a été adopté;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ADOPTER** le Règlement 701-41 amendant le Règlement de zonage 701 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone ADC-221.

Adoptée.

#### **4. Administration générale et Service du greffe**

---

<b>4.1</b>	<b>2020-02-040</b>	<b>Demande de reconduction de la division en districts électoraux de la Ville de Beauharnois utilisée pour l'élection générale du 5 novembre 2017 à la Commission de la représentation électorale du Québec – Élection générale de novembre 2021</b>
------------	--------------------	--

---

**CONSIDÉRANT QUE** par Règlement numéro 2016-03 adopté le 3 mai 2016, le conseil municipal a procédé à la division du territoire de la Ville de Beauharnois en six (6) districts électoraux;

**CONSIDÉRANT QUE** la division actuelle de la Ville de Beauharnois en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et le premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après « LERM »);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 40.2 de la LERM, la demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de reconduire la même division en districts électoraux doit être effectuée avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale et être accompagnée du document prévu à l'article 12.1, lequel document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission transmettra à la Ville de Beauharnois une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division ou qui l'avise qu'elle devra suivre la procédure de division en districts électoraux;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse  
**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE DEMANDER** à la Commission de la représentation électorale du Québec la reconduction de la division des districts électoraux de la Ville de Beauharnois et de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à cette reconduction, et ce pour l'élection générale de novembre 2021.
- **QUE** cette demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui indique le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux.

Adoptée.

---

<b>4.2</b>	<b>2020-02-041</b>	<b>Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en mécanique agricole</b>
------------	--------------------	---

---

**CONSIDÉRANT** le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'études Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont la perspective d'emploi est jugée excellente au Québec et bonne en Montérégie;

**CONSIDÉRANT** les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, de faire l'acquisition de certaines machineries et de réaménager certains locaux utilisés;

**CONSIDÉRANT** la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Roxanne Poissant  
**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse



**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'APPUYER** la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands d'offrir le programme d'études professionnelles « Mécanique agricole » au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin de répondre aux besoins de la région.

Adoptée.

---

<b>4.3</b>	<b>2020-02-042</b>	<b>Renouvellement du mandat de deux représentants</b> <b>–</b> <b>Pointe-du-Buisson/Musée</b> <b>québécois</b> <b>d'archéologie</b>
------------	--------------------	---

---

**ATTENDU QUE** par résolution 2017-11-450 adoptée le 21 novembre 2017, le conseil municipal a nommé le conseiller Monsieur Alain Savard pour siéger à titre de représentant de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 20 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** par résolution 2018-01-006 adoptée le 16 janvier 2018, le conseil municipal a nommé la conseillère Madame Linda Toulouse pour siéger à titre de représentante de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 15 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** les mandats des deux représentants de la Ville de Beauharnois sont arrivés à leur terme et qu'il convient de les renouveler;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte  
**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE RENOUELER** le mandat des conseillers Alain Savard et Linda Toulouse à titre de représentants de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie jusqu'au terme de leur mandat actuel de conseillers municipaux, soit jusqu'en novembre 2021.

Adoptée.

---

**4.4 2020-02-043**      **Autorisation de signature – Renouvellement de l’entente intermunicipale 2020-2021 – Écocentre de Beauharnois – Municipalité de Saint-Urbain-Premier**

---

**ATTENDU** l’entente signée le 8 avril 2019 entre les municipalités de Beauharnois et Saint-Urbain-Premier relative à l’utilisation de l’Écocentre de Beauharnois par les citoyens de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

**ATTENDU QUE** cette entente arrive à son terme le 31 janvier 2020 et que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite la prolonger;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D’AUTORISER** le maire et la greffière à signer l’avenant à l’entente intermunicipale entre la Ville de Beauharnois et la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;
- **DE RENOUVELER** l’entente pour une période additionnelle d’un an, soit du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021;
- **QUE** les autres termes et conditions de l’entente en date du 8 avril 2019 demeurent inchangés;

Adoptée.

---

**4.5 2020-02-044**      **Autorisation de signature – Contrat de location d’un local situé au rez-de-chaussée de l’hôtel de ville à Monsieur Claude Reid pour l’exercice de sa charge de député de la circonscription électorale de Beauharnois – Assemblée Nationale du Québec**

---

**CONSIDÉRANT** la demande du député de la circonscription électorale de Beauharnois, Monsieur Claude Reid, de louer un espace dans l’hôtel de ville de Beauharnois du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 octobre 2022 afin d’y exercer sa charge;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte  
**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'AUTORISER** la greffière à signer le contrat de louage du local situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Beauharnois d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> moyennant un loyer mensuel de 240 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et que ce loyer soit majoré pour les années supplémentaires du bail du pourcentage d'augmentation annuel de l'IPC;

Adoptée.

---

<b>4.6</b>	<b>2020-02-045</b>	<b>Ratification de signature – Entente entre la Ville de Beauharnois et la Maison des enfants Marie-Rose en complément du contrat de cession en emphytéose du Manoir Ellice</b>
------------	--------------------	---

---

**ATTENDU QUE** par résolutions 2018-09-335 et 2018-11-408, le conseil municipal a autorisé la Ville de Beauharnois à signer un contrat d'emphytéose d'une durée de 50 ans avec la Maison des Enfants Marie-Rose (ci-après « la MDE ») pour la rénovation et l'utilisation du Manoir Ellice;

**ATTENDU QUE** le 19 décembre 2019, les deux (2) parties ont signé le contrat de cession en emphytéose et l'ont complété par une entente;

**ATTENDU QUE** selon les termes de l'entente intervenue le 19 décembre 2019, la Ville s'engage à subventionner la MDE en assumant les coûts d'électricité générés par les travaux de rénovation du Manoir Ellice pour un montant total n'excédant pas 2 538.50 \$, lequel montant correspond aux droits de mutation que la MDE doit acquitter;

**ATTENDU QU'**une fois que le montant équivalent aux droits de mutation a été atteint, la MDE s'engage à prendre en charge tous les coûts d'électricité et à payer toute facture émise par le service de la trésorerie et des finances dans les 30 jours de l'envoi de la facture;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ENTÉRINER** la signature de l'entente intervenue le 19 décembre 2019 entre la Ville de Beauharnois et la Maison des enfants Marie-Rose;

Adoptée.

---

**4.7    2020-02-046            Adoption du budget de l'élection partielle du 3 mai  
2020**

---

**ATTENDU QUE** la vacance au poste de conseiller du district n°3 – des Moissons doit être comblée par une élection partielle;

**ATTENDU QUE** le conseil doit adopter le budget de l'élection partielle, dans l'hypothèse où le scrutin aura lieu;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ALLOUER** un budget maximal de 30 000 \$ à l'organisation du scrutin du 3 mai 2020 et que cette somme soit assumée à même le fonds d'administration courant par le biais de transferts budgétaires.

Adoptée.

---

**4.8    2020-02-047            Adoption du tarif des rémunérations payables au  
personnel électoral – Élection partielle du 3 mai  
2020**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Ville de Beauharnois adopte la structure de rémunération du personnel électoral dans le cadre de l'élection partielle du 3 mai 2020 qui suit, à savoir;

Catégorie d'emploi	Élection	
	Avec scrutin	Sans scrutin
Président d'élection	4 000 \$	3 200 \$
Secrétaire d'élection (¾ du président)	3 000 \$	2 400 \$
Trésorier (½ du président)	2 000 \$	1 600 \$
<b>Vote par anticipation</b>		
Chef de salle	425 \$	
Scrutateur (+ dépouillement le jour du scrutin)	250 \$	
Secrétaire d'un bureau de vote (+ dépouillement le jour du scrutin)	225 \$	
PRIMO	175 \$	
Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur (TVIE)	140 \$	
<b>Vote itinérant</b>		
Scrutateur	210 \$	
Secrétaire d'un bureau de vote	180 \$	
<b>Jour du scrutin</b>		
Chef de salle	425 \$	
PRIMO	250 \$	
Scrutateur	265 \$	
Secrétaire d'un bureau de vote /	240 \$	
Membre d'une table de vérification de l'identité de l'électeur / Président d'une table de vérification	160 \$	
<b>Commission de révision</b>		
Président	19 \$/heure	
Membre	19 \$/heure	
Aide-enquêteur / agent réviseur	19 \$/heure	
<b>Formation du personnel électoral</b>	35\$/séance	

**QUE** l'article 33 du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* interdisant le cumul des fonctions ne soit pas applicable.

Adoptée.

---

**4.9 2020-02-048 Nomination d'un conseiller municipal à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme – Siège vacant**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 3.1.2 du Règlement 606 sur le comité consultatif d'urbanisme, le Comité consultatif d'urbanisme (ci-après « CCU ») est formé de huit membres dont :

- Six membres, idéalement deux par secteur, nommés par le Conseil, choisis parmi les résidents de la ville, à l'exclusion des membres de toute autre commission, nommés par le Conseil;
- Deux conseillers municipaux ou le maire et un conseiller municipal nommés par le Conseil;

**ATTENDU QUE** selon l'article 3.1.3.1 du Règlement précité, dans le cas de démission d'un membre, le Conseil procède à la nomination d'un nouveau membre pour la durée du terme restant du membre à remplacer;

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2019-01-028 adoptée le 15 janvier 2019, le conseil municipal a renouvelé le mandat de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, conseiller du district n°3 – les Moissons à titre de membre du CCU pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

**ATTENDU** la démission de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé de ses fonctions d' élu municipal le 9 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE NOMMER** Madame Jocelyne Rajotte, conseillère municipale, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour la durée du terme restant de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, soit jusqu'au 15 janvier 2021.

Adoptée.

---

**4.10 2020-02-049 Ajout de deux signataires municipaux suppléants – Chèques et autres effets bancaires**

---

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2017-11-470 adoptée le 21 novembre 2017, le conseil a autorisé le maire et la directrice des finances et de la trésorière à signer les chèques et autres effets bancaires au nom et pour la Ville de Beauharnois;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite désigner deux officiers municipaux supplémentaires à titre de signataires suppléants;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte  
**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'AUTORISER** Madame Vanessa Robidoux, trésorière adjointe par intérim, et en son absence Monsieur Alain Gravel, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois, les chèques et autres effets bancaires en cas d'absence des signataires principaux.

Adoptée.

---

**4.11 2020-02-050 Nomination des membres du Comité toponymie**

---

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro 2010-02-063 adoptée le 2 février 2010, la Ville de Beauharnois crée un Comité toponymie (ci-après le « Comité ») ayant pour missions de :

- Créer un sentiment d'appartenance en identifiant les bâtiments ou équipements à des gens ou des événements qui ressemblent à ses citoyens;
- Identifier les districts électoraux en fonction de leurs caractéristiques géographiques ou socioéconomiques;
- Uniformiser les adresses en fonction de la nouvelle entité;
- Identifier les bâtisses, équipements ou sites à être baptisés;
- Proposer au conseil un plan d'action pour trouver des noms aux sites identifiés;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois souhaite relancer les activités du Comité et nommer les sept membres;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Roxanne Poissant  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE NOMMER** à titre de membres du comité de toponymie :

- Madame Jocelyne Rajotte
- Madame Karen Loko
- Madame Anne Bouthillier
- Monsieur Marcel Labelle
- Monsieur Robert Byette
- Madame Denyse Mackey
- Monsieur Robert Guay
- Madame Linda Toulouse

- **QUE** leur mandat débute à la date d'adoption de la présente résolution et se termine le 7 novembre 2021.

Adoptée.

---

**4.12 2020-02-051**      **Cession en emphytéose d'un immeuble situé au 149, rue Saint-Laurent (devenue rue François-Branchaud) – Centre de la petite enfance Bobino inc.**

---

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2012-02-057 adoptée le 15 février 2012, le conseil autorise la cession à titre gratuit au Centre de la petite enfance Bobino inc. (ci-après « CPE Bobino »), d'un immeuble vacant situé au 149, rue Saint-Laurent (devenue la rue François-Branchaud), secteur Maple Grove, pour y établir une quatrième garderie;

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2019-08-258 adoptée le 20 août 2019, le conseil offre la possibilité au CPE Bobino de choisir entre l'immeuble situé au 149, rue Saint-Laurent et une partie du lot numéro 3 863 404 d'une superficie d'environ 1 609 mètres carrés ayant façade sur la rue des Bouleaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE CÉDER** en emphytéose pour une période de 50 ans au CPE Bobino l'immeuble situé au 149, rue Saint-Laurent (devenue rue François-Branchaud) dans l'hypothèse où le CPE Bobino opérerait pour cet immeuble;

- **D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer le contrat de cession en emphytéose.

Adoptée.

---

**4.13 2020-02-052**      **Renouvellement de la police d'assurance générale municipale 2020-2021 – Mutuelle des municipalités du Québec - MMQP-03-070022.15**

---

**ATTENDU** l'offre de renouvellement du contrat d'assurance municipale transmise par la Mutuelle des municipalités du Québec (ci-après « la MMQ ») le 31 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** le coût de la prime pour le renouvellement débutant le 1<sup>er</sup> mars 2020 et se terminant le 1<sup>er</sup> mars 2021 s'élève à 286 149 \$ (avant les taxes applicables);



**ATTENDU QU'**annuellement, la MMQ verse à ses membres sociétaires admissibles une ristourne visant à reconnaître la loyauté, les bonnes pratiques en matière de gestion des risques et la qualité du dossier d'assurances;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'AUTORISER** le paiement du renouvellement de la police d'assurance générale à Groupe Ultima, représentante autorisée de la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 286 149 \$, avant les taxes applicables, pour la période de couverture du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Adoptée.

#### **5. Service des ressources humaines**

---

<b>5.1</b>	<b>2020-02-053</b>	<b>Nomination d'un pompier éligible à lieutenant – Direction de la sécurité civile et incendie – Monsieur David Lachance-Riel</b>
------------	--------------------	---

---

**ATTENDU** l'affichage interne du poste de pompier éligible du 2 au 23 juillet 2019;

**ATTENDU QUE** Monsieur David Lachance-Riel a réussi toutes les évaluations décrites dans le processus de promotion et qu'il détient les connaissances et les compétences requises pour occuper ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE NOMMER** Monsieur David Lachance-Riel, lieutenant éligible;
- **QUE** la nomination de Monsieur David Lachance-Riel soit effective rétroactivement au 10 février 2020;
- **QUE** son salaire horaire soit fixé à l'échelon « lieutenant – 110 % de la 1<sup>re</sup> classe » de la convention collective des pompiers de la Ville de Beauharnois;

- **QUE** Monsieur David Lachance-Riel bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que le personnel syndiqué pompier de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

---

**5.2 2020-02-054      Embauche d'un technicien en loisirs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Monsieur Dany Gilbert**

---

**ATTENDU QUE** suite à la réorganisation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, un poste de technicien en loisirs a été créé;

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage interne du poste de technicien en loisirs du 8 au 15 novembre 2019, aucune candidature n'a été reçue;

**ATTENDU** l'affichage externe de ce poste du 8 au 24 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Monsieur Dany Gilbert qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste de technicien en loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE NOMMER** Monsieur Dany Gilbert, technicien en loisirs;
- **QUE** la nomination de Monsieur Dany Gilbert soit effective à compter du 2 mars 2020;
- **QU'**une période d'essai et de familiarisation de vingt-six (26) semaines consécutives et réellement travaillées débute à compter de la date d'embauche;
- **QUE** son salaire annuel soit fixé à l'échelon 1 de la classe salariale K en vertu de la convention collective des salariés cols blancs de la Ville de Beauharnois en vigueur;
- **QUE** Monsieur Dany Gilbert bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les employés syndiqués cols blancs de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

**6. Service des finances et trésorerie**

---

**6.1 2020-02-055 Approbation de la liste des comptes à payer**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ADOPTER** les comptes à payer au 31 décembre 2019 d'un montant de 1 025 076.40 \$ et au 31 janvier 2020 d'un montant de 1 611 976.01 \$.

Adoptée.

---

**6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement**

---

L'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement au 31 janvier 2020 sont déposés aux membres du conseil municipal.

---

**6.3 2020-02-056 Adjudication de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de produits ménagers pour les années 2020, 2021 et 2022 – TP-2019-11-030 – 9170-6226 Québec inc. (Distribution O-Max)**

---

**ATTENDU QUE** le 4 décembre 2019, la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite numéro TP-2019-11-030 pour l'achat de produits ménagers pour les années 2020, 2021 et 2022;

**ATTENDU QU'**à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 18 décembre 2019 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les cinq (5) soumissions suivantes :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix annuel soumis (avant taxes)</b>
<b>9170-6226 QUÉBEC INC. (DISTRIBUTION O-MAX)</b>	<b>13 336,07 \$</b>
<b>PRODUITS SANITAIRES FRÉCHETTE ET BERTRAND INC.</b>	<b>13 583,73 \$</b>
<b>QUINCAILLERIE A. POULIOT LTÉE</b>	<b>14 599,24 \$</b>
<b>9226-6444 QUÉBEC INC. (LES DISTRIBUTIONS ROMA MYRE)</b>	<b>16 471,80 \$</b>
<b>ACKLANDS GRAINGER INC.</b>	<b>20 920,32 \$</b>

**ATTENDU** la recommandation de la responsable de l'approvisionnement sous la fiche de prise de décision n° TP-2019-11-030 d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ADJUGER** le contrat relatif à la fourniture de produits ménagers pour les années 2020, 2021 et 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société 9170-6226 Québec inc. (Distribution O-Max), pour un montant annuel de 13 336,07 \$, avant les taxes applicables, représentant une somme totale de 40 008,21 \$ (avant les taxes applicables), le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, pour la période du 11 février 2020 au 31 décembre 2022;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même différents postes budgétaires se terminant par le code objet 660.

Adoptée.

**7. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

---

<b>7.1</b>	<b>2020-02-057</b>	<b>Confirmation d'intention et désignation d'un mandataire – Addenda à l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2017-2020 – Ajout de la programmation de la caravane des arts de l'été 2020</b>
------------	--------------------	--

---

**ATTENDU** l'Entente de développement culturel 2017-2020 entre la Ville de Beauharnois et le ministère de la Culture et des Communications;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois souhaite animer la Caravane des arts à l'été 2020 pour la deuxième année consécutive;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** la Ville de Beauharnois confirme son intention de prolonger pour une deuxième année la programmation de la caravane des arts à même l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2017-2020;
- **D'AFFECTER** une somme de 2 000 \$ à cette fin conditionnellement à l'obtention d'une subvention équivalente du ministère de la Culture et des Communications;
- **DE MANDATER** Madame Anne Bouthillier, chef de division – Loisirs et événementiel, et en son absence Monsieur Sylvain Génier, chef de division – Culture et vie communautaire, afin de signer tout document requis pour donner effet à la présente et assurer le suivi et la réalisation de ce projet.

Adoptée.

**8. Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu**

---

<b>8.1</b>	<b>2020-02-058</b>	<b>Achat de pièces pour les bornes d'incendie – Inspection et analyse des bornes d'incendie – ST-2019-02-007 – Hydra-Spec inc.</b>
------------	--------------------	--

---

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2019-04-119 adoptée le 9 avril 2019, le conseil municipal a octroyé à la société Hydra-Spec inc. le contrat d'inspection et d'analyse des bornes d'incendie incluant l'inspection annuelle et les réparations sur demande, pour un montant annuel de 13 840 \$, avant les taxes applicables, avec option de prolonger le contrat annuellement jusqu'au 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** le contrat d'inspection comprend les coûts de la main-d'œuvre mais la fourniture des pièces demeure en sus;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ENTÉRINER** l'achat de pièces pour les bornes B-030 et B-180 par la société Hydra-Spec inc. pour la réfection des bornes d'incendie, pour un montant total de 15 258,34 \$, avant les taxes applicables;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-620-00-418 du budget de fonctionnement.

Adoptée.

<b>8.2</b>	<b>2020-02-059</b>	<b>Coûts supplémentaires des travaux de réfection de la rue de l'industrie – Appel d'offres relatif à la réfection du pavage sur la rue de l'Industrie – ST-2019-09-025 – Les pavages Ultra Inc.</b>
------------	--------------------	--

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2019-10-358 adoptée le 22 octobre 2019, le conseil municipal a adjugé le contrat relatif à la réfection du pavage sur la rue de l'Industrie à la société Les pavages Ultra Inc., pour un montant total de 59 062,21 \$ (avant les taxes applicables);

**ATTENDU QUE** les coûts des travaux de réfection sont assumés intégralement par Hydro-Québec conformément au protocole d'entente relative à réfection sommaire du pavage de la rue de l'Industrie signée le 17 septembre 2019 (résolution 2019-09-296 du 10 septembre 2019);

**ATTENDU QUE** lors de l'exécution du contrat ST-2019-09-025, les quantités au bordereau ont été légèrement revues à la hausse et ont occasionné des coûts supplémentaires d'un montant total de 6 490,34\$ (avant les taxes applicables) réparti comme suit :

- Item 3 du bordereau : 140,13 m<sup>2</sup> au lieu de 108 m<sup>2</sup> pour 3 269,55\$;
- Item 4 du bordereau : 97,94 m<sup>2</sup> au lieu de 93 m<sup>2</sup> pour 502,69\$;
- Item 5 du Bordereau : 217,76 m<sup>2</sup> au lieu de 201 m<sup>2</sup> pour 377,94\$;
- Item 6 du bordereau : 1238,81 m<sup>2</sup> au lieu de 1120 m<sup>2</sup> pour 2 948,87\$;
- Crédit pour l'ajustement de la clause du bitume de – 815,68\$;
- Montant pour toile polythène, recouvrement sol contaminé pour 206,97\$;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ENTÉRINER** les coûts supplémentaires assumés par l'adjudicataire Les pavages Ultra Inc. d'un montant total de 6 490,34 \$, avant les taxes applicables, lors de la réalisation des travaux de réfection du pavage sur la rue de l'Industrie;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 23-321-11-00 et remboursée intégralement par Hydro-Québec conformément au protocole d'entente relative à réfection sommaire du pavage de la rue de l'Industrie signée le 17 septembre 2019.

Adoptée.

---

<b>8.3</b>	<b>2020-02-060</b>	<b>Octroi de contrat – Fourniture, mise en service et formation pour un analyseur en ligne de chlore et autres désinfectants SWAN AMI Trides – Usine de filtration du secteur Centre – Veolia Water Technologies Canada (VWT)</b>
------------	--------------------	---

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Roxanne Poissant

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'OCTROYER** à la société Veolia Water Technologies Canada le contrat pour la fourniture, la mise en service et la formation pour un analyseur en ligne de chlore et autres désinfectants SWAN AMI Trides pour l'usine de filtration du secteur Centre, pour un montant de 9 089 \$, avant les taxes applicables;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même le fonds de roulement.

Adoptée.

---

<b>8.4</b>	<b>2020-02-061</b>	<b>Octroi de contrat – Travaux de mise à niveau du système de supervision de l'usine de filtration – Concept Logique Industriel</b>
------------	--------------------	---

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'OCTROYER** à la société Concept Logique Industriel le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau du système de supervision de l'usine de filtration, pour un montant total de 21 600 \$, avant les taxes applicables;
- **QUE** ce contrat comprend la main d'œuvre pour les travaux du système de base, pour l'implantation des logiciels et l'adaptation de l'application dans le nouveau contexte;
- **QUE** cette dépense soit financée par le Règlement 2019-07 décrétant une dépense de 452 577 \$ et un emprunt de 452 577 \$ sur une période de dix (10) ans afin d'effectuer la recherche en eau d'un 3<sup>e</sup> puits et la construction d'une chambre de chlore à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson, le changement des serveurs de l'usine d'eau potable J. Armand-Poupart et le remplacement de la vanne du château d'eau.

Adoptée.

<b>8.5</b>	<b>2020-02-062</b>	<b>Ratification des ordres de changement 1 à 4 – Travaux de construction pour la mise à niveau des étangs aérés – secteur Ouest – ST-2019-01-002 – Nordmec Construction inc.</b>
------------	--------------------	--

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2019-06-201 adopté le 11 juin 2019, le conseil a adjugé à la firme Nordmec Construction inc., le contrat relatif à la mise à niveau des étangs aérés du secteur Ouest pour un montant de 484 981 \$ (avant les taxes applicables);

**ATTENDU QU'**afin de finaliser le projet, des travaux supplémentaires non prévus au contrat d'un montant de 4 082,41 \$ (avant les taxes applicables) ont été exécutés, à savoir :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| <b>• Ordre de changement # 1</b>   | <b>1 085,15 \$</b> |
| Raccordement du débit mètre d'air massique, soit des travaux non prévus au plans électriques |                    |
  
- |  |                  |
|--|------------------|
| <b>• Ordre de changement # 2</b>                               | <b>557,33 \$</b> |
| Relocalisation du conduit électrique existant devant persienne |                  |
  
- |                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| <b>• Ordre de changement # 3</b> | <b>2 010,00 \$</b> |
| Ajout d'un démarreur combiné     |                    |
  
- |   |                  |
|---|------------------|
| <b>• Ordre de changement # 4</b>                                | <b>429,93 \$</b> |
| Suspension des travaux, présence d'eau dans les conduites d'air |                  |

**ATTENDU** la recommandation de Monsieur Denis Trudel, directeur des opérations d'approuver les quatre ordres de changement décrits ci-haut;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ENTÉRINER** les ordres de changement 1 à 4 d'un montant total de 4 082,41 \$, avant les taxes applicables, approuvés par Monsieur Denis Trudel, directeur des opérations, dans le cadre des travaux de construction pour la mise à niveau des étangs aérés dans le secteur Ouest;
  
- **QUE** cette dépense soit assumée à même le Règlement d'emprunt 2014-04 décrétant une dépense de 11 212 893 \$ et un emprunt de 11 212 893 \$ sur une période de vingt (20) ans aux fins d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Adoptée.



<b>8.6</b>	<b>2020-02-063</b>	<b>Ratification des directives de changement 6 à 9 – Services professionnels d’ingénierie – Mise à niveau de l’usine d’épuration du chemin des Hauts-Fourneaux – AXOR Experts conseil</b>
------------	--------------------	---

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 2014-07-237 adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le conseil a adjugé à la firme d’ingénieurs Axor Expert conseil le contrat de services professionnels pour la mise à niveau de l’usine d’épuration du chemin des Hauts-Fourneaux pour un montant de 332 420 \$ (avant les taxes applicables);

**ATTENDU QUE** les différentes demandes de changement du Ministère des affaires municipales et de l’habitation (ci-après « MAMH ») ainsi que du Ministère de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (ci-après « MELCC ») ont généré des coûts supplémentaires d’un montant total de 27 901,60 \$, à savoir :

- |          |   |                    |
|----------|---|--------------------|
| <b>•</b> | <b>Directive de changement # 6</b>                      | <b>3 950,00 \$</b> |
|          | Modification de la conception d’un polymère en émulsion |                    |
  
- |          |  |                    |
|----------|--|--------------------|
| <b>•</b> | <b>Directive de changement #7</b>  | <b>2 480,00 \$</b> |
|          | Modification au niveau des plans des conduites d’entrée afin de prendre en considération la nouvelle conduite en provenance du Parc Industriel |                    |
  
- |          |  |                    |
|----------|--|--------------------|
| <b>•</b> | <b>Directive de changement #8</b>                                      | <b>6 951,60 \$</b> |
|          | Travaux sur une base horaire pour le traitement de la demande du MELCC |                    |
  
- |          |  |                     |
|----------|--|---------------------|
| <b>•</b> | <b>Directive de changement # 9</b>                     | <b>14 520,00 \$</b> |
|          | Révision de documents à la demande du MELCC et du MAMH |                     |

**ATTENDU** la recommandation de Monsieur Denis Trudel, directeur des opérations, d’approuver les quatre ordres de changement décrits ci-haut;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D’ENTÉRINER** les directives de changement 6 à 9 d’un montant total de 27 901,60 \$, avant les taxes applicables, approuvés par Monsieur Denis Trudel, directeur des opérations, dans le cadre de la mise à niveau de l’usine d’épuration du chemin des Hauts-Fourneaux;

- **QUE** cette dépense soit assumée à même le Règlement d'emprunt 2014-04 décrétant une dépense de 11 212 893 \$ et un emprunt de 11 212 893 \$ sur une période de vingt (20) ans aux fins d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Adoptée.

---

<b>8.7</b>	<b>2020-02-064</b>	<b>Autorisation de signature – Demande de maintien de l'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – Projet de réfection du quai centenaire dans le lac Saint-Louis à Beauharnois – Monsieur Denis Trudel</b>
------------	--------------------	--

---

**ATTENDU QUE** le 18 septembre 2018, le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (ci-après « le MELCC »), a autorisé la Ville à réaliser le projet de réfection d'un quai centenaire dans le lac Saint-Louis, à Beauharnois entre la date d'autorisation et le 1<sup>er</sup> mars 2019 ou entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et le 1<sup>er</sup> mars 2020;

**ATTENDU QUE** l'autorisation arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2020 et que le projet n'a pas encore été réalisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard  
**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'AUTORISER** le directeur des opérations, Monsieur Denis Trudel, à soumettre au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, une demande de maintien de l'autorisation jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 et à **signer** tous les documents requis;

Adoptée.

## **9. Service de l'occupation du territoire**

---

<b>9.1</b>	<b>2020-02-065</b>	<b>Autorisation de signature d'une transaction – Règlement du dossier 760-17-004633-171</b>
------------	--------------------	---

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans le dossier portant le numéro 760-17-004633-171, les parties ont convenu de régler leur différend hors cour;

**CONSIDÉRANT QUE** les défendeurs / demandeurs reconventionnels abandonnent leur demande de dédommagement et s'engagent à faire réaliser les travaux de réhabilitation exigés par la Ville au plus tard le 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'AUTORISER** la directrice de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain et la greffière à signer la transaction conformément aux articles 2631 et suivants du code civil du Québec;
- **DE MANDATER** le procureur de la Ville, le cabinet Rancourt Legault Joncas Avocats afin de déposer un avis de règlement hors Cour dans les quinze (15) jours suivant la réalisation des conditions prévues dans la transaction.

Adoptée.

**10. Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile**

N/A

---

**11. Affaires nouvelles**

---

- Aucune

---

**12. Communication des membres du conseil**

---

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 11 février 2020 » à partir de la 26<sup>e</sup> minute.

Le maire rappelle les Journées de la Persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020.

Il invite la population à la plus grande sécurité lorsqu'elle veut aller sur le lac. Le couvert de glace à côté de la centrale de Beauharnois est parti. Le niveau du lac sera donc relevé ce qui entraîne une fragilisation de la glace. Il demande à la population d'être excessivement prudente et à faire très attention lorsqu'elle fait des activités sur le lac.

---

**13. Période de questions**

---

La période de questions peut être visionnée sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 11 février 2020 » à partir de la 32<sup>e</sup> minute.

---

**14. 2020-02-066 Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE la séance soit levée. Il est 20h15.**

**Adoptée.**

---

**Bruno Tremblay, maire**

---

**Me Karen Loko, greffière**